



Réapparition d'une dette au bout de 20 ans

Par **nocomment**, le **13/08/2013** à **23:46**

Que faire quand l'huissier refuse de vous faire parvenir une copie du titre exécutoire !!
On me réclame une dette de 1993 avec des intérêts exorbitants, dette dont je n'ai aucun souvenir et je ne possède plus aucun papier de cette période hormis les papiers à conserver à vie

Aucunes nouvelles pendant presque 20 ans et du jour au lendemain c'est menace en tout genre

En parcourant le Web je m'aperçois que c'est monnaie courante de réclamer des dettes vieilles de 20 ans, pourquoi attendre autant de temps, est-ce une volonté de leur part afin de récupérer un maximum d'intérêts, est-ce surtout légal ??

il faudrait avoir la possibilité de se rassembler et de dénoncer ces pratiques qui ne font pas honneur à notre état de "droits"